



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/AC.51/1997/L.4/Add.28
2 juillet 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION
Trente-septième session
9 juin-3 juillet 1997
Point 8 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT

Rapporteur : Mme Sharon BRENNEN-HAYLOCK (Bahamas)

Additif

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME
POUR L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999 [point 4 a)]

Chapitre 26. Information

1. À sa 24e séance, tenue le 27 juin 1997, le Comité a examiné le chapitre 26 (Information) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999.

Examen de la question

2. Des délégations ont exprimé leur plein appui aux activités prévues au chapitre ainsi qu'au programme d'information. Elles ont souligné qu'il était important de diffuser des informations sur les activités de l'Organisation à l'échelle mondiale et ont mis en avant le rôle stratégique que joue le Département de l'information pour améliorer l'image de l'Organisation et faire mieux connaître les activités de l'ONU auprès des peuples du monde entier, grâce à l'exécution des activités qu'il lui a été demandé de mener au titre du programme.

3. Plusieurs délégations se sont félicitées des efforts qui ont été déployés pour rationaliser et restructurer les programmes d'information, compte tenu de la réduction des ressources. Plusieurs délégations ont indiqué que la réduction des ressources et la réorientation des activités du Département ne devraient pas nuire à la qualité des services fournis par le Département dans le cadre de ses fonctions. Elles ont également souligné qu'il faudrait poursuivre la réorientation des fonctions du Département. D'autres délégations ont estimé que la mise en oeuvre du programme de travail pourrait être financée à l'aide des ressources proposées.

4. En ce qui concerne la diffusion de l'information au moyen de réseaux électroniques et de bases de données, de nombreuses délégations se sont félicitées des innovations technologiques adoptées dans ce domaine. Elles ont toutefois fait observer que l'utilisation de techniques de pointe ne devait pas se faire au détriment des méthodes plus traditionnelles telles que les documents imprimés, les affiches, les émissions radiophoniques et l'audio-visuel, étant donné que ce sont les seules sources d'information disponibles dans un certain nombre de pays. En conséquence, il faudrait poursuivre la diffusion de l'information par l'intermédiaire des documents imprimés et des émissions radiophoniques. Plusieurs délégations ont appelé l'attention sur le fait qu'un certain nombre de pays n'avaient pas encore accès aux techniques de pointe. Aussi le Département devrait-il tenir compte des capacités des différents pays en matière d'accès à l'information. Ces délégations étaient d'avis que l'objectif premier devait être la diffusion de l'information à grande échelle à tous les peuples du monde. D'autres ont appuyé sans réserve la diffusion de l'information par voie électronique, car cela réduirait sensiblement le montant des ressources nécessaires à l'exécution des activités confiées au Département. Certaines délégations ont estimé que le Département devait renforcer ses relations avec la presse et les réseaux de radiodiffusion au niveau national.

5. Plusieurs délégations se sont déclarées préoccupées par l'inégalité observée dans l'utilisation des langues au sein du Département. Elles ont déclaré que la résolution de l'Assemblée générale sur le multilinguisme devait être appliquée rigoureusement et que les matériaux d'information devaient être publiés dans toutes les langues officielles de l'ONU. Le représentant du Secrétaire général a indiqué que, en matière de diffusion de l'information, le but du Département était d'atteindre le plus large public possible. On a fait observer que les matériaux d'information n'étaient pas des documents officiels et que, s'il était vrai qu'ils devaient être publiés dans les langues de travail de l'Organisation (anglais et français), dans la mesure du possible et dans les limites des ressources prévues, ils étaient toutefois diffusés dans les langues requises, parfois dans les six langues officielles et même dans d'autres langues, en fonction des besoins dans les régions concernées. L'objectif le plus important du programme d'information était d'atteindre le plus large public possible et de le renseigner sur les activités de l'Organisation.

6. De nombreuses délégations ont appuyé les travaux des centres d'information des Nations Unies et souligné qu'il était important de renforcer le rôle de ces centres dans les pays en développement. Tout en étant conscientes qu'il serait utile de renforcer les centres d'information, certaines délégations ont indiqué que les centres d'information des pays développés pourraient être renforcés mais que ceux des pays en développement pourraient être intégrés à d'autres programmes des Nations Unies. À ce sujet, une délégation a fait observer qu'il serait important d'engager des consultations préalables avec les différents gouvernements susceptibles d'être affectés directement par ce processus d'intégration.

7. Certaines délégations étaient d'avis que la proposition tendant à transférer d'importantes ressources du service de l'information à Vienne à un autre centre d'information pourrait avoir un effet négatif sur le déroulement des activités du Service. Ces délégations se sont également déclarées

préoccupées par la proposition tendant à réduire les ressources allouées au service de l'information à Genève.

8. Certaines délégations ont exprimé leur préoccupation devant le déséquilibre constaté dans la diffusion de l'information relative à différents domaines d'activité de l'Organisation, au profit des opérations de maintien de la paix. Elles ont souligné que les activités de développement de l'Organisation devraient bénéficier de l'attention voulue.

Conclusions et recommandations

9. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le texte explicatif du chapitre 26 (Information) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999, sous réserve d'un examen plus approfondi, comme indiqué au paragraphe 35 de l'introduction, et d'apporter les modifications suivantes :

Au paragraphe 26.39 i) a), après Annuaire des Nations Unies, remplacer les mots "(annuel en anglais)" par "(annuel, dans toutes les langues officielles)" et après Chronique de l'ONU, remplacer les mots "(6 numéros par an, en anglais et en français)" par "(6 numéros par an, dans toutes les langues officielles)".
